

ARRETE
portant **COMPOSITION du**
Comité Social Territorial
Placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Marne

Le Président

VU

- . Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Le Code Général de la Fonction Publique,
- . Le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment les dispositions de l'article 6,
- . La délibération du Conseil d'Administration en date du **29 novembre 2022** portant désignation des représentants des collectivités au Comité Social Territorial,

ARRETE

ARTICLE 1° - La composition du Comité Social Territorial placée auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne est déterminée de la façon suivante :

A compter du 28 novembre 2025 :

| REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES | |
|--|--------------------------|
| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
| Jean-Marie WATREMETZ | Jean-François MARECHAL |
| Joël AGNUS | Marie-Christine LAURENCE |
| Sylviane DENIS | Michel LAMBERT |
| Didier COGNON | Laurent HASSELBERGER |
| Didier PETIT | Laurent AUBERTOT |
| Dominique THIEBAUD | Gérard LENE |
| REPRESENTANTS DES PERSONNELS | |
| Catherine DI-CINTIO | Laurent BACHETER |
| Philippe GONCALVES | Sandy ROUSSEL |
| Nathalie STEVENS | Christine GALLAND |
| Olivier BONTEMPS | Anne BONTEMPS |
| Christophe MILLARD | Sébastien CORTINOVIS |
| Lidia DUARTE | Béatrice RAUCY |

ARTICLE 2° - Le présent arrêté sera :

- . notifié à **chacun des intéressés**

Ampliation sera transmise à :

- . Monsieur le Payeur Départemental
- . Madame le Préfet du Département de la Haute-Marne

Fait à Chaumont,
Le 28 novembre 2025,
Le Président,



Jean-Marie WATREMETZ

Le Président,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- . informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
- . Transmis au représentant de l'Etat le 28 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 01/12/2025

ID : 052-285200028-20251201-2025_54-AR

